



réseau31
une autre idée de l'eau

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

RAPPORT ANNUEL 2019

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT.....	P.3
NOTRE IDENTITÉ : AU PLUS PROCHE DE NOS USAGERS.....	P.4
2019 : LES FAITS MARQUANTS.....	P.5
NOTRE GOUVERNANCE.....	P.7
AU FIL DE L'EAU, À L'ÉCOUTE DES USAGERS, EN PROXIMITÉ.....	P.8
· LES ACTIONS POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE.....	P.8
PLANIFIER : LE SDAGE ET LES SAGE.....	P.8
SUIVRE LES MILIEUX.....	P.10
LES MISSIONS D'ORGANISME UNIQUE.....	P.10
· LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	P.16
· LES CAPTAGES POUR L'EAU POTABLE.....	P.17
· DE L'EAU CAPTÉE À L'EAU POTABLE.....	P.20
· LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE DE L'EAU POTABLE.....	P.20
· LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.....	P.21
DU CAPTAGE À LA DISTRIBUTION DE L'EAU.....	P.21
LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE : UN ENJEU QUOTIDIEN POUR RÉSEAU31.....	P.23
· LES INTERVENTIONS DE RÉSEAU31.....	P.28
· TRAITEMENT À LA PARCELLE OU COLLECTE DES EAUX USÉES.....	P.29
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (OU ASSAINISSEMENT AUTONOME).....	P.29
ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	P.31
L'INVESTISSEMENT, ACTEUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES.....	P.35
· PROGRAMMER, ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES.....	P.35
LES ÉTUDES À PORTÉE STRATÉGIQUE.....	P.35
· LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2019.....	P.37
· LES PROJETS EN PHASE D'ÉTUDE OU DE CONCEPTION EN 2019.....	P.38

LE MOT DU PRÉSIDENT



**En 2019,
RÉSEAU31 est entré dans sa dixième année.** Dix années qui nous ont permis de faire progresser les valeurs du service public. Disponibilité, écoute, réactivité, solidarité sont les maîtres mots des actions quotidiennes que nous menons avec l'ensemble des élus et partenaires de notre syndicat. L'Eau est un enjeu majeur du développement de nos territoires, les actions et réalisations de l'année 2019, qui vous sont présentées dans ce rapport, en témoignent.

C'est au regard de ce constat que nous avons pu allier notre vision de la proximité, à l'écoute des avis des commissions territoriales qui forment le cœur et la vitalité de notre collectivité, à l'expertise que peut apporter un syndicat de notre taille, fort d'une cohésion, qui prend en compte la nécessaire solidarité à l'échelle des particularités de notre département.

J'en suis persuadé, nos actions permettront de garantir le devenir de cette ressource essentielle à l'humanité : l'Eau. Les énergies que nous avons pu mobiliser ces dernières années, les partenariats que nous avons noués, nous permettent d'envisager avec optimisme les actions que nous allons mener dans les années à venir.

Mais dans l'immédiat, place au bilan de l'année 2019. Bonne lecture.

**Sébastien VINCINI
Président de RÉSEAU31**

AU PLUS PROCHE DE NOS USAGERS

RÉSEAU31 regroupe **243 collectivités** (communes, regroupements de communes et le Département de la Haute-Garonne).

RÉSEAU31 intervient sur l'ensemble des compétences du Grand Cycle de l'Eau :
Eau potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Eaux pluviales, Eaux de ruissellement, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

RÉSEAU31 est la marque du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne.

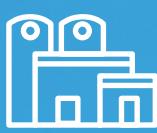
RÉSEAU31 EN 2019



+ DE 670 ÉLUS
RÉPARTIS DANS 15 CT
· 18 ÉLUS QUI COMPOSENT
LE BUREAU SYNDICAL
· 165 ÉLUS QUI SIÈGENT
AU CONSEIL SYNDICAL



360 AGENTS
15 IMPLANTATIONS
RÉPARTIES SUR LE
DÉPARTEMENT



7 CENTRES
D'EXPLOITATION
8 ANTENNES



243 COLLECTIVITÉS



228 COMMUNES



1 CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE



12 EPCI
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
ET COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION



3 SYNDICATS
DE COMMUNES

**UNE GOUVERNANCE
SUR 3 NIVEAUX
DE DÉCISION**

PROXIMITÉ :
COMMISSION
TERRITORIALE,
RÉUNIE À L'INITIATIVE
DES ÉLUS LOCAUX

**COURANTES DE
LA COLLECTIVITÉ :**
BUREAU SYNDICAL,
EN MOYENNE UNE
FOIS PAR MOIS

BUDGET, ÉLECTIONS :
CONSEIL SYNDICAL,
3 À 4 FOIS PAR AN

2019 : FAITS MARQUANTS

FÉVRIER

- **Conventions pour le déploiement du Haut-Débit :** soucieux de participer pleinement à l'essor de ses territoires, RÉSEAU31, en lien avec le Syndicat Haute-Garonne Numérique, favorise le déploiement du haut-débit sur le Département.
- **Signature d'une convention d'échange de données avec la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorezois.** Fort de sa volonté de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, RÉSEAU31 s'engage à la diffusion de la connaissance en partageant toutes les données qui peuvent enrichir la connaissance des territoires et guider leur développement.

AVRIL

- **Conventions avec 8 communes pour l'entretien de leurs dispositifs de lutte contre l'incendie.**
- **Entente avec le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège :** cet important partenariat avec nos homologues de l'Ariège va permettre d'optimiser nos investissements et de construire ensemble une nouvelle usine d'eau potable à Carbonne et un château d'eau principal à Gensac-sur-Garonne.
- **Echange de données avec l'Agence Régionale de Santé.**

MAI

- **Adhésions complémentaires [Montesquieu Lauragais pour le pluvial et Pouy-de-Touges pour l'assainissement collectif].**

JUIN

- **Convention avec le Syndicat Haute-Garonne Numérique pour la mise à disposition de nouvelles infrastructures pour le déploiement du Haut-débit.**

SEPTEMBRE

- **Conventions avec 9 communes pour l'entretien de leurs dispositifs de lutte contre l'incendie.**
- **Conventions avec les opérateurs de téléphonie mobile pour réglementer la pose et l'exploitation des antennes disposées sur les châteaux d'eau.**

OCTOBRE

- **Désignation du représentant de RÉSEAU31 au sein du SAGE Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises.**
- **Conventions pour l'entretien des dispositifs de lutte contre l'incendie de la commune de Grenade.**

NOVEMBRE

- **Conventions avec 3 communes pour l'entretien de leurs dispositifs de lutte contre l'incendie.**

DÉCEMBRE

- **Protocole avec la communauté d'agglomération du SICOVAL pour renforcer le travail en commun sur l'eau potable jusqu'en 2039.**
- **Adhésion de 6 communes pour la compétence Eaux Pluviales (Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Bessières, Cintegabelle, Layrac-sur-Tarn et Vaudreuille)**
- **Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Muretain pour les communes de l'axe Aussonnelle (Eaux pluviales et en partie pour l'assainissement).**
- **Extension des interventions de RÉSEAU31 en matière d'assainissement non collectif sur le territoire de la communauté de communes Terres Lauragais.**
- **Engagement pour participer au salon CYCLEAU de Toulouse.**

**"EN 2022,
TOUTES LES
COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES
À L'EAU ET
L'ASSAINISSEMENT
AURONT LE
MÊME TARIF."**

VERS UN TARIF UNIQUE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2022, toutes les collectivités adhérentes à l'eau et l'assainissement auront le même tarif. La convergence vers ces tarifs s'effectuent de façon échelonnée en tenant compte des écarts entre le tarif cible et le tarif actuellement pratiqué. 2019 constitue la deuxième année de convergence.

TARIF CIBLE 2022 [HORS TAXES]				
	Part fixe	Prix au m ³	Facture 120 m ³	Prix moyen du m ³ pour 120 m ³
Eau potable	78 €	1,030 €	201,60 €	1,68 €/m ³
Assainissement collectif	78 €	1,050 €	204,00 €	1,70 €/m ³

NOTRE GOUVERNANCE

Les élus pilotent au quotidien les actions de RÉSEAU31. La proximité, l'action locale, le développement des collectivités adhérentes sont au cœur des interventions de RÉSEAU31.

La gouvernance est organisée pour une meilleure efficacité sur **trois instances**.

Les Commissions Territoriales constituent l'échelon essentiel de la vie de la collectivité. Construites sur des périmètres géographiques qui correspondent à des gouvernances locales de l'Eau, elles regroupent l'ensemble des élus qui gèrent au quotidien les actions à entreprendre pour les usagers : investissements, bilan des interventions...

Pilotées par un Président et deux Vice-Présidents, les Commissions Territoriales se réunissent à des fréquences variables en fonction des initiatives locales.

Le Bureau Syndical gère les affaires courantes de l'ensemble de la collectivité. Il regroupe le **Président de RÉSEAU31**, les **Présidents des Commissions Territoriales** et **trois élus du Département**.

Le Bureau veille au fonctionnement et à l'évolution générale de la Collectivité. Il se réunit entre 8 et 10 fois par an.

Le Conseil Syndical regroupe les **165 élus issus des Commissions Territoriales**. Il se réunit 3 à 4 fois par an, pour les principales échéances budgétaires.

COMMUNES



EPCI



14 COMMISSIONS TERRITORIALES ACTIVES (CT)

667 SIÈGES DE REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LES COMMUNES ET EPCI



BUREAU SYNDICAL

18 MEMBRES

LE PRÉSIDENT DE RÉSEAU31

14 PRÉSIDENTS DE CT

3 REPRÉSENTANTS DU CD31

LE PRÉSIDENT ET LES 2 VICE-PRÉSIDENTS
DE LA COMMISSION REPRÉSENTATIVE DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 31

CONSEIL SYNDICAL

168 DÉLÉGUÉS

LE PRÉSIDENT DE RÉSEAU31

14 PRÉSIDENTS DE CT

28 VICE-PRÉSIDENTS DE CT

118 DÉLÉGUÉS ÉLUS PAR LES CT

7 DÉLÉGUÉS ÉLUS PAR LE CD31

AU FIL DE L'EAU, À L'ÉCOUTE DES USAGERS, EN PROXIMITÉ

LES ACTIONS POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE

Préserver la ressource, c'est avant tout identifier les grands enjeux pour les années à venir sur ce territoire, c'est connaître la ressource tant en quantité qu'en qualité, c'est échanger la connaissance pour mieux anticiper, protéger et améliorer les milieux aquatiques.

PLANIFIER : LE SDAGE ET LES SAGE

A l'échelle du Bassin Adour-Garonne, un document de planification a été élaboré pour planifier la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques. Ce document, appelé **SDAGE** pour Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, précise l'organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il fixe pour l'ensemble des milieux aquatiques, dont le bon état des eaux. Adopté pour la période 2016/2021, il sera révisé en 2021 pour la période 2022/2027. Ses préconisations sont traduites dans 254 dispositions.

Le SDAGE a été élaboré par le **comité de bassin de l'Agence de l'Eau** (composé de représentants des industriels, des agriculteurs, des collectivités, des services de l'Etat, des associations de consommateurs, de protection de la nature, de pêche...), avec l'appui de sa commission planification, en concertation avec tous les acteurs de l'eau, de l'échelle locale (huit commissions territoriales) jusqu'à l'échelle du bassin.

Les **partenaires institutionnels** (collectivités territoriales, chambres consulaires, associations...) et les citoyens ont également été consultés 2 fois au cours de son élaboration.

Quatre points clefs sont au cœur des mesures édictées par le SDAGE :

- 1 **Sa portée juridique** : il est opposable à toutes les administrations : Etat, Collectivités, Etablissements publics. Tous les schémas d'aménagement et d'urbanisation doivent être compatibles avec le SDAGE,
- 2 **Tous les milieux aquatiques sont concernés** : fleuves, rivières, lacs, canaux, estuaires, eaux côtières et eaux souterraines libres ou captives,



EN SAVOIR PLUS

RÉSEAU31 est acteur de trois principaux SAGE :

- le SAGE Garonne (www.sage-garonne.fr)
- le SAGE Hers-Girou (http://www.hersgirou.fr/site/fr/ref/L-outil-SAGE_46.html)
- le SAGE Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

Pour aller plus loin : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/sdage-schema-directeur-d-amenagement-et-de-gestion-r8756.html>

- 3 Quatre orientations fondamentales** constituent l'ossature du SDAGE, elles précisent les priorités d'action pour retenir les objectifs fixés :
- une meilleure gouvernance (notamment la participation des acteurs et des citoyens, le partage des informations et des savoirs techniques)
 - réduire les pollutions
 - améliorer la gestion quantitative
 - préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatique-sagricole, les captages destinés à l'alimentation en eau potable...)

- 4 Une obligation de résultats dans un cadre de développement durable :**
- ne pas détériorer l'état actuel des milieux aquatiques
 - atteindre le bon état des eaux en 2015 avec des possibilités de dérogation dûment justifiées techniquement et/ou économiquement
 - réduire ou supprimer les rejets de substances prioritaires d'ici 2020
 - respecter les objectifs spécifiques assignés aux zones protégées (zones concernées par une législation européenne concernant la protection des eaux de surface ou souterraines ou la conservation des habitats et espèces directement dépendants de la qualité de l'eau comme Natura 2000, les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine.

Ce schéma général est décliné, par territoire, par bassins versants en SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, qui définit des orientations de gestion et des mesures réglementaires pour préserver et restaurer la ressource en eau et les milieux aquatiques sur un bassin versant et de favoriser la mise en œuvre équilibrée de tous les usages.

« SI LE SDAGE FIXE DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES POUR UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU, LE SAGE, QUANT À LUI, S'APPLIQUE À UN NIVEAU LOCAL.»

SUIVRE LES MILIEUX

En partenariat avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne), RÉSEAU31 assure un suivi hydrologique sur le Système Saint-Martory et assure une gestion quantitative de l'Hers-Mort et du Girou.

LES MISSIONS D'ORGANISME UNIQUE

RÉSEAU31 a été désigné **Organisme Unique** sur les périmètres géographiques de **l'Hers-Mort, du Girou et du système Saint-Martory**.

Une autorisation pluriannuelle pour tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation a été obtenue sur ces périmètres pour la période 2015 – 2031.

PÉRIMÈTRE HERST MORT [N°143]					
Système hydrographique	Type de prélèvement	Volume prélevable [Mm³] 1 ^{er} juin-31 octobre	Volume autorisé étiage 2019 [Mm³]	Volume consommé étiage 2019 [Mm³]	Taux connaissance index 2019
Cours d'eau et nappes d'accompagnement	Nappe d'accompagnement	2,90	0,12		0%
	Cours d'eau non réalimenté (non compensé)		0,01		0%
	Cours d'eau réalimenté (compensé)		0,69	0,45	89%
	Total cours d'eau et nappe d'accompagnement		0,82	0,45	
Retenues déconnectées : prélèvement (été) et remplissage (hiver)	Total retenues déconnectées	8,40	5,36	0,39	5%

PÉRIMÈTRE GIROU [N°153]

Système hydrographique	Type de prélèvement	Volume prélevable [Mm³] 1 ^{er} juin-31 octobre	Volume autorisé étiage 2019 [Mm³]	Volume consommé étiage 2019 [Mm³]	Taux connaissance index 2019
Cours d'eau et nappes d'accompagnement	Nappe d'accompagnement	2,90	0,01		0%
	Cours d'eau non réalimenté (non compensé)		0,04	0,00	17%
	Cours d'eau réalimenté (compensé)		0,57	0,24	100%
	Total cours d'eau et nappe d'accompagnement		0,62	0,24	
Retenues déconnectées : prélèvement (été) et remplissage (hiver)	Total retenues déconnectées	9	6,85	1,09	19%

PÉRIMÈTRE SAINT-MARTORY [N°230]

Système hydrographique	Type de prélèvement	Volume prélevable [Mm³] 1 ^{er} juin-31 octobre	Volume autorisé étiage 2019 [Mm³]	Volume consommé étiage 2019 [Mm³]	Taux connaissance index 2019
Cours d'eau et nappes d'accompagnement	Nappe d'accompagnement	28,00	0,52	0,02	14%
	Cours d'eau non réalimenté (non compensé)		20,02	10,19	94%
	Cours d'eau réalimenté (compensé)		0,66	0,38	41%
	Total cours d'eau et nappe d'accompagnement		21,20	10,6	
Retenues déconnectées : prélèvement (été) et remplissage (hiver)	Total retenues déconnectées	9,29	6,18	2,08	12%

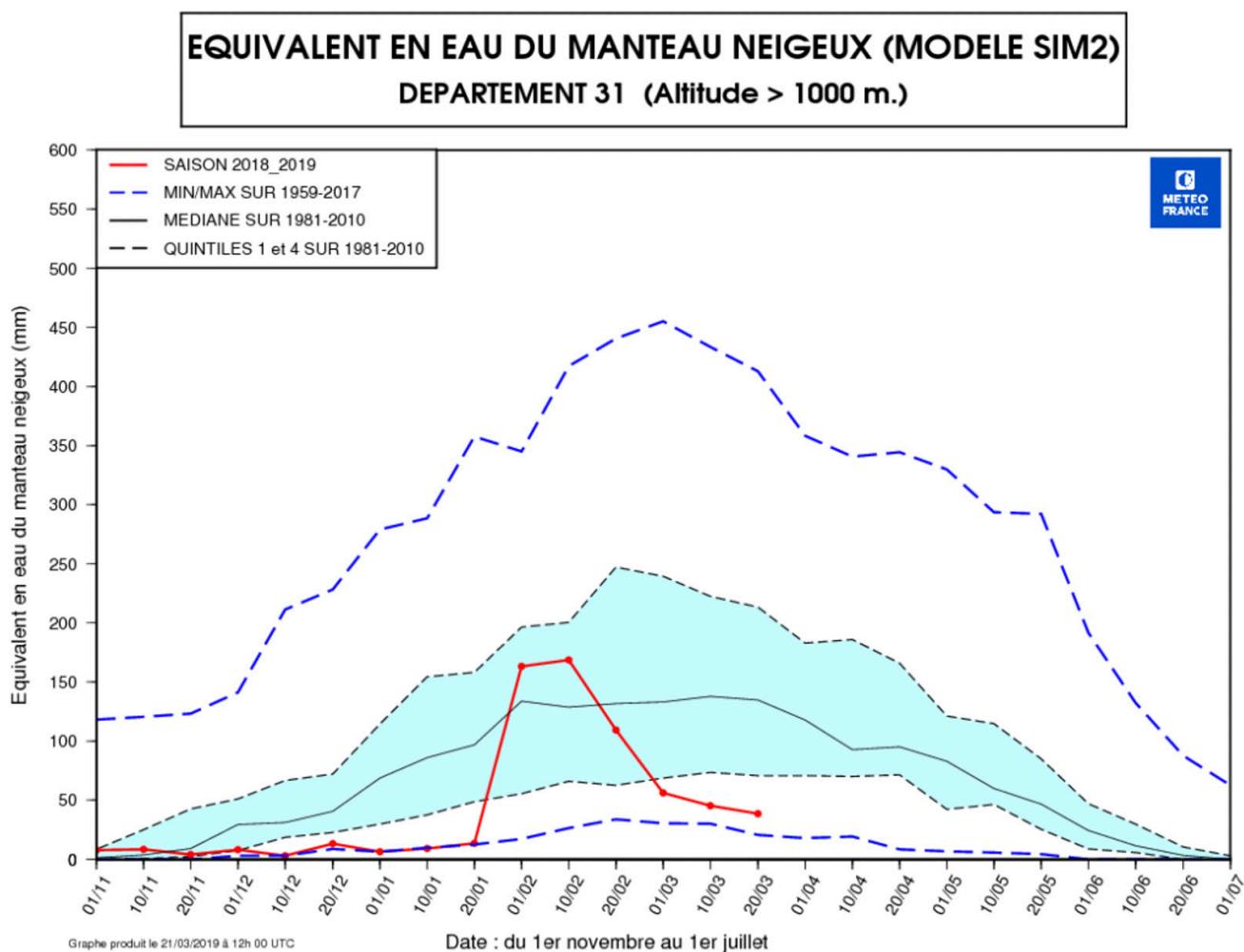
CONDITIONS CLIMATIQUES ET HYDROLOGIQUES

L'année 2019 a été marquée par un hiver 2018/2019 et un printemps secs avec un déficit pluviométrique global.

Les débits ont frôlé le DOE (débit objectif d'étiage, débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10) tout l'hiver sur l'axe Garonne malgré un pic pluvieux au mois de janvier.

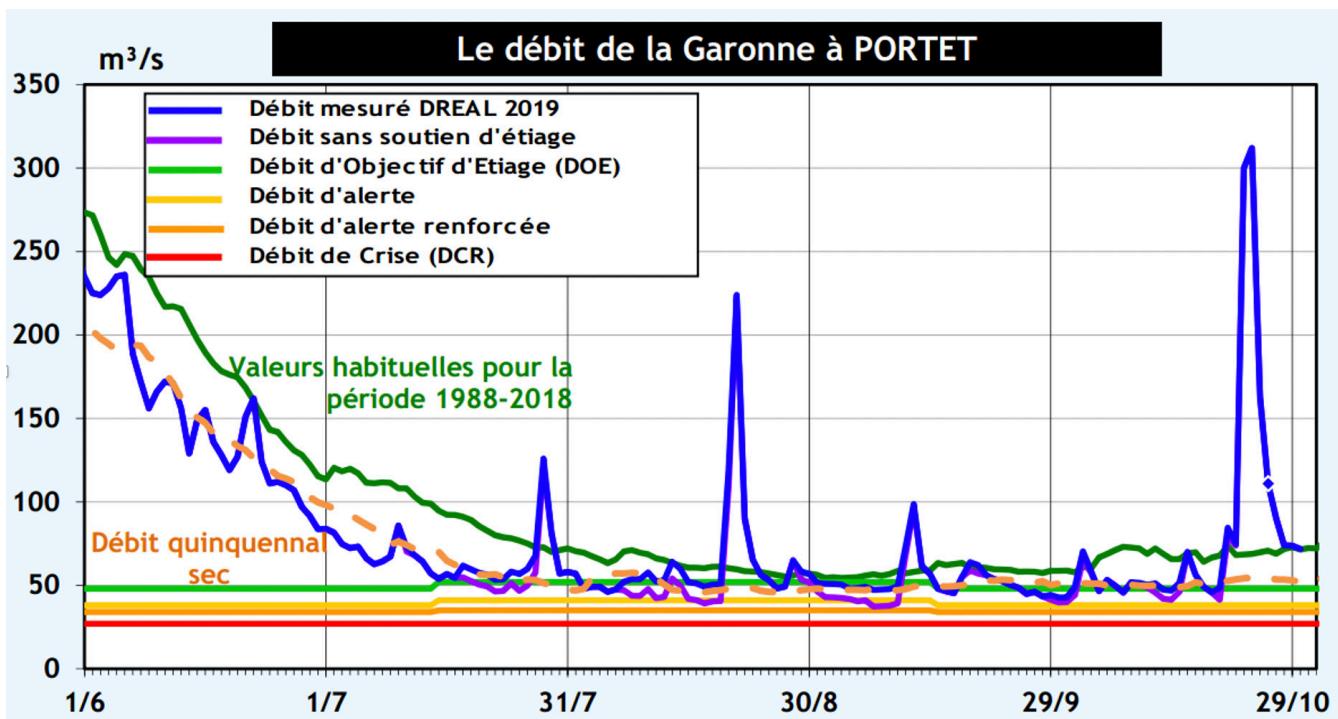
Malgré tout, le niveau de remplissage des retenues était satisfaisant du fait du faible déstockage durant la saison d'irrigation 2018. L'enneigement sur les Pyrénées a été très faible, tardif [janvier], et la fonte a été précoce. Le soutien d'étiage naturel apporté habituellement par la fonte des neiges a donc été faible, entraînant une entrée en étiage précoce.

Enneigement sur le département de la Haute-Garonne

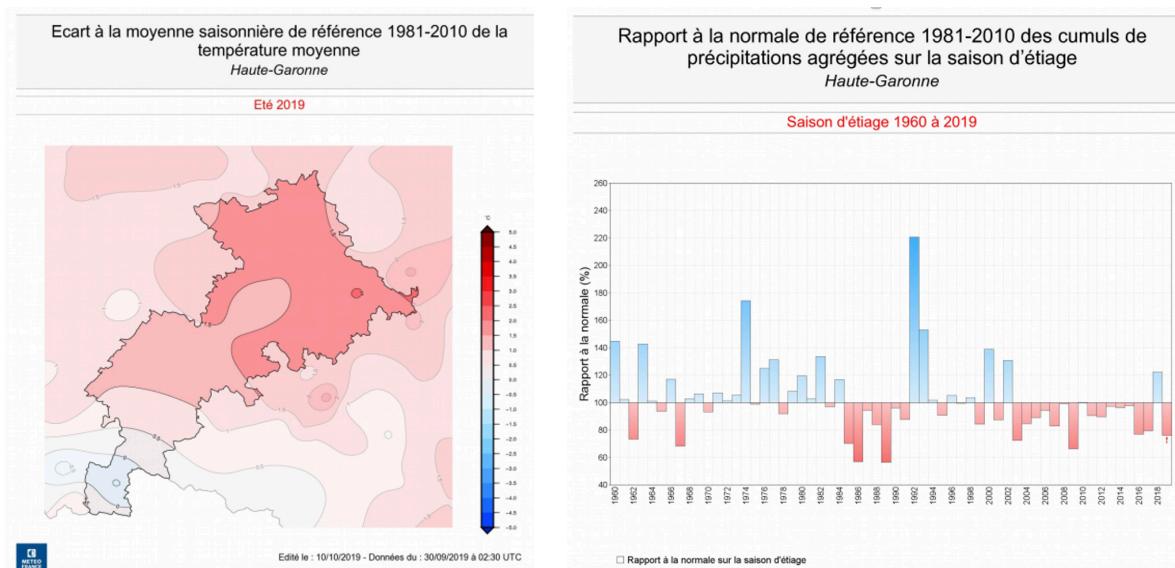


Source : Météo France

La situation a commencé à se tendre dès le début de l'été. L'entrée en étiage de la Garonne a été précoce, le DOE a été frôlé à Marquefave au cours du mois de juillet. Le SMEAG a déstocké 35,6 millions de m³ sur les 53,6 Mm³ disponibles dans les différentes réserves destinées à soutenir l'hydrologie en Garonne (retenues de Montbel, IGLS, Oo, Filhet).



Concernant les températures, l'été a été chaud, avec des anomalies de température moyenne allant de 1,5 °C et à 2° C par rapport au normales de saison sur la partie nord du département. Deux épisodes de canicule sont intervenus fin juin et fin juillet.



Malgré un cumul plus faible que la moyenne, la répartition de pluies régulières et le soutien d'étiage ont permis de limiter le tarissement des cours d'eau.

Globalement sur l'étiage 2019, des pluies régulières combinées au déstockage des barrages et aux mesures de gestion ont permis de limiter les restrictions et leurs impacts (restrictions tardives ou concernant un faible nombre d'irrigants).

RÉSEAU31 a participé de manière globale à la bonne gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de la Garonne durant l'étiage 2019, au travers de multiples actions sur les sous-bassins versants où il est organisme unique. Dès le 24 juillet, RÉSEAU31 a notamment réduit à 7,8 m³/s son prélèvement en Garonne à la prise de Saint-Martory.

« RÉSEAU31 DOIT ADOPTER UNE GESTION RAISONNÉE DE L'EAU ET NOTAMMENT PORTER À CONNAISSANCE DES DIFFÉRENTS USAGERS L'ÉVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU.»

RESTRICTIONS D'USAGE, LIENS AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT ET INFORMATION DES USAGERS

Le 5 juillet 2019 intervient le premier arrêté de restriction sur les petits cours d'eau et notamment :

- Le bassin du Girou non réalisément
- Les affluents de l'Hers-Mort
- Les petits affluents de Garonne

Il sera complété par l'arrêté du 17 juillet 2019 qui passe ces zones en interdiction totale. Puis repris par l'arrêté du 13 août 2019 qui inclut des dérogations pour les cultures spéciales. Cette situation sera confortée par les arrêtés successifs jusqu'à la fin de la période d'étiage.

L'un des enjeux pour RÉSEAU31 en tant qu'organisme unique était d'identifier les irrigants concernés par les restrictions. **Avec l'appui des services de l'État [DDT31], RÉSEAU31 a pu alerter chaque irrigant par mail ou par téléphone.**

Tout au long de l'année 2019, 7 Comités de l'Eau ont eu lieu. Ils réunissent tous les gestionnaires de la ressource en eau sur le département de la Haute-Garonne, dont RÉSEAU31. Ils permettent de faire un point sur la situation hydrologique générale du département, de donner les directives à appliquer et les restrictions des prélèvements.

Ces Comités de Vigilance Eau servent de guide aux actions de RÉSEAU31 pendant la saison d'irrigation.

RÉSEAU31 doit adopter une gestion raisonnée de l'eau et notamment porter à connaissance des différents usagers l'évolution de la ressource en eau et les éventuelles restrictions à venir sur les trois périmètres dont il est organisme unique.

Pour cela, des moyens de communication ont été mis en place auprès de ces usagers au travers d'articles sur le site internet www.reseau31.fr, de mailing informatifs, de messages sur Twitter (@reseau31_smea) et d'un suivi hydrologique.

Chaque année, RÉSEAU31 doit transmettre le plan annuel de répartition des prélèvements d'eau à usage agricole (PAR) aux services de l'Etat. Cette transmission a lieu au plus tard le 15 février, avec copie aux préfets des départements concernés. RÉSEAU31 a constaté en 2019 une forte accélération des changements de structures agricoles (GAEC, EARL, exploitation en nom propre...).

Chaque année, RÉSEAU31 s'attache à renforcer sa connaissance des index de consommation des préleveurs-irrigants. **Le système de Télé-relève TEMETRA** a été déployé chez tous les irrigants qui louent un compteur RÉSEAU31. Il permet la relève des compteurs depuis un véhicule et l'obtention de données plus fréquentes.

Comme indiqué précédemment, **RÉSEAU31 emploie différents moyens de communication pour informer l'ensemble des usagers de l'eau** sur les trois périmètres dont il est organisme unique (mail, articles de journaux, articles sur son site internet, appel téléphonique, SMS, compte Twitter etc.).

Mailing « informatif » envoyé aux usagers

Toujours dans une optique d'information et de prévention, des mails ont été envoyés aux différents irrigants des périmètres de l'organisme unique (OU). Ces mails peuvent informer sur :

- le recensement des cultures spéciales
- les restrictions de prélèvement d'eau en cours durant la période d'irrigation

Communication via le compte Twitter (@reseau31_smea) et le site internet de RÉSEAU31 (www.reseau31.fr)

Communication sur les conditions hydrométéorologiques et la prise d'arrêtés de restriction.

Articles de journaux

Par des annonces légales insérées dans la presse locale, RÉSEAU31 est tenu d'inviter les préleveurs-irrigants des trois périmètres OU à faire connaître leurs besoins. Ainsi, plusieurs articles sont parus sur les journaux locaux dans la rubrique annonces légales :

- la Dépêche du Midi de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude
- la Voix du Midi, l'Echo du Tarn et la Croix du Midi

Suivi hydrologique interne à RÉSEAU31

Quotidiennement, durant la saison d'étiage, **un mail de relevé est envoyé aux divers services de RÉSEAU31** en charge de la gestion de l'eau brute. Ces mails permettent une **cohérence entre les différents services** sur la gestion de l'eau à l'échelle des trois périmètres. Ce suivi informe sur **l'état hydrologique le plus récent des cours d'eau, canaux et plans d'eau du système Saint-Martory, de l'Hers-Mort et du Girou**.

Il comprend les **débits moyens journaliers** (QMJ en m³/s) pris aux stations de mesure, mais aussi les **volumes de remplissage des lacs de Balerme et Laragou** qui réalimentent le Girou. Il est généralement accompagné de la veille hydrologique de la DDT31.

Ce mail journalier en période d'étiage est avant tout un outil de gestion, en particulier pour l'optimisation de gestion de la ressource en eau sur le système Saint-Martory.

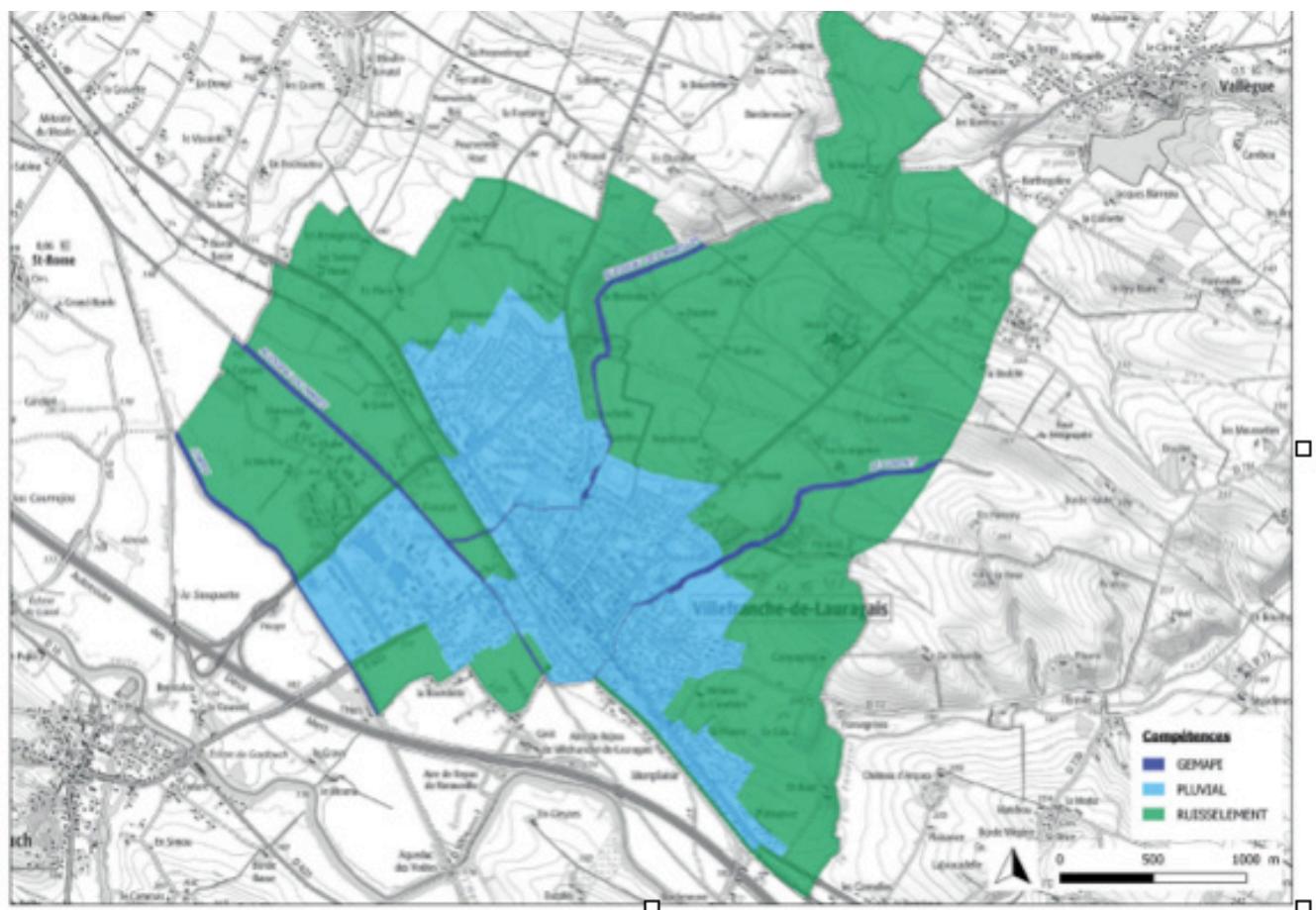
« RÉSEAU31 EMPLOIE DIFFÉRENTS MOYENS DE COMMUNICATION POUR INFORMER L'ENSEMBLE DES USAGERS DE L'EAU SUR LES TROIS PÉRIMÈTRES DONT IL EST ORGANISME UNIQUE.»

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Sur le territoire d'une commune, la notion « d'eaux pluviales » peut correspondre à plusieurs réalités :

- **La gestion des eaux pluviales urbaines** (en bleu ciel sur la carte ci-dessous)
- **La gestion des eaux de ruissellement et de la lutte contre l'érosion** (en vert sur la carte ci-dessous)
- **La gestion des cours d'eau** (traits bleu foncé sur la carte ci-dessous)

Afin de rester au plus proche des attentes de nos adhérents et d'intégrer la gestion des eaux pluviales dans une approche d'aménagement du territoire, RÉSEAU31 incite les communes adhérentes à intégrer des cartes de zonage de ces eaux dans les documents d'urbanisme des communes.



Jusqu'en 2019, l'exercice de la compétence « Eaux Pluviales » était fixé par des règlements d'assainissement.

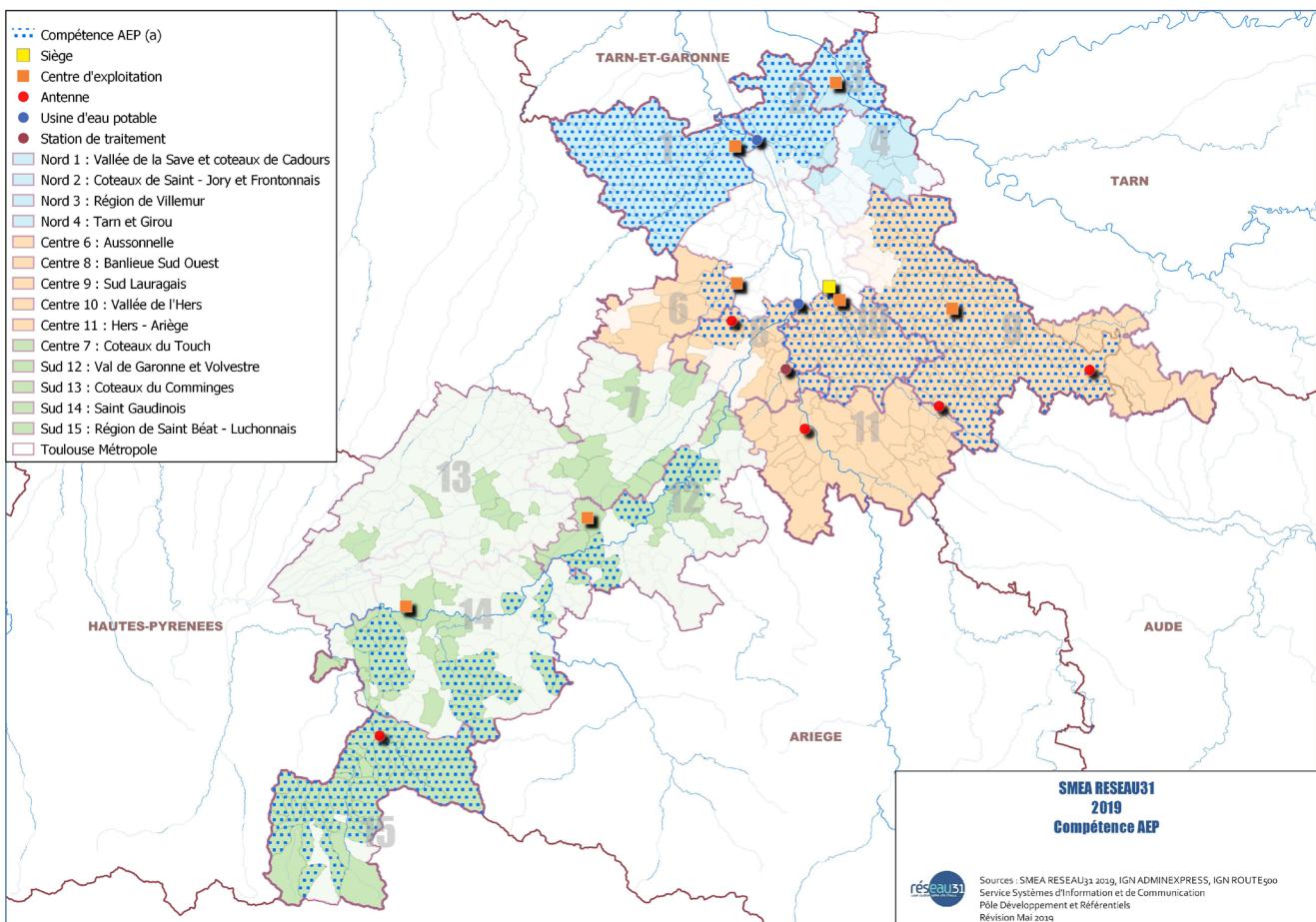
Compte tenu des enjeux liés à cette compétence, il est apparu nécessaire de mieux définir le service rendu aux usagers qu'ils soient individuels ou collectifs, privés ou publics.

Un règlement de service a été établi qui précise :

- les limites de l'exercice de la compétence Eaux pluviales dans toutes ses dimensions et des particularités vis-à-vis des compétences GEMAPI et voirie,
- le renforcement de la prise en compte, dès la phase projet, de la contrainte pluvial dans le domaine de l'urbanisme,
- de la rétention à la parcelle des eaux pluviales dès lors que la perméabilité du sol le permet.

Ce règlement a été adopté lors du Conseil Syndical du 19 décembre 2019.

LES CAPTAGES POUR L'EAU POTABLE



RÉSEAU31 exploite 164 captages, pour l'alimentation en eau potable, répartis sur 59 communes.

Chaque point de prélèvement d'eau doit être soumis à autorisation par arrêté préfectoral, dans lequel figure les modalités d'exploitation ainsi que les interdictions et prescriptions imposées pour la sécurisation de la ressource. Ces captages correspondent à des sources pour le secteur pyrénéen ou des eaux superficielles [principalement issues de la Garonne, du Tarn ou de l'Ariège].

Ces captages sont regroupés en 108 Unité de Distribution.

Unité de Distribution : zone géographique à l'intérieur d'une même entité administrative [syndicat ou commune], exploitée par la même personne morale et dans laquelle la qualité de l'eau distribuée est homogène. Une UDI peut donc regrouper plusieurs captages.



Les valeurs mesurées sur chaque comptage servent de base à la facturation de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau et pour les eaux prélevées dans la Garonne.

En 2019, la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau s'élevait à 0,25 € HT/m³ d'eau prélevée.

L'Agence Régionale de Santé effectue des visites de captage plusieurs fois par an, afin de vérifier l'état des installations liées à la sécurisation de la ressource (étanchéité, clôture, entretien général...). Suite à ces visites, des comptes rendus ARS sont rédigés avec des actions à entreprendre et un délai d'exécution. Ces délais peuvent être discutés, dans un délai d'un mois après réception du document produit par l'ARS.

Le rôle de l'animateur PPC (Protection des Périmètres de Captage) est d'accompagner l'ARS sur le terrain et de rédiger une réponse au rapport d'inspection pour proposer des délais de réalisation qui devront être validés par l'ARS.

2018

ORIGINE DU PRÉLÈVEMENT	NOMBRE DE COMPTEURS	VOLUMES COMPTABILISÉS	
		m ³	%
Nappe phréatique	96	2 396 555	27,21%
Eau de surface	5	6 412 155	72,79%
Retenue collinaire	1	0	0%
Total	102	8 808 710	100%

2019

ORIGINE DU PRÉLÈVEMENT	NOMBRE DE COMPTEURS	VOLUMES COMPTABILISÉS	
		m ³	%
Nappe phréatique	99	2 437 270	26,4%
Eau de surface	6	6 781 285	73,6%
Retenue collinaire	1	0	0%
Total	106	9 218 555	100%

Les captages sont protégés techniquement [pose de clôtures, interdiction d'accéder...] et réglementairement, des périmètres de protection sont établis pour réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles sur ces points de prélèvement.

Ces démarches sont encadrées par le Code de la Santé Publique, sur la base de trois niveaux de protection, établis sur la base d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique.

Le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé [sauf dérogation]. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

Le périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste [en général quelques hectares] pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière [construction, dépôts, rejets...]. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

Le périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique [DUP].

ANNÉE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL OBTENU	EN COURS	À INITIER	À RELANCER
2017	43	7	6	7
2018	44	6	6	6
2019	47	5	6	5

" L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ EFFECTUE DES VISITES DE CAPTAGE PLUSIEURS FOIS PAR AN AFIN DE VÉRIFIER L'ÉTAT DES INSTALLATIONS LIÉES À LA SÉCURISATION DE LA RESSOURCE."

DE L'EAU CAPTÉE À L'EAU POTABLE

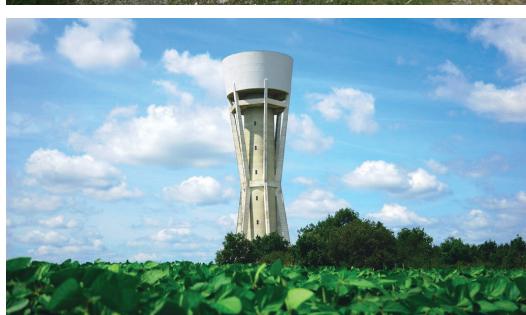
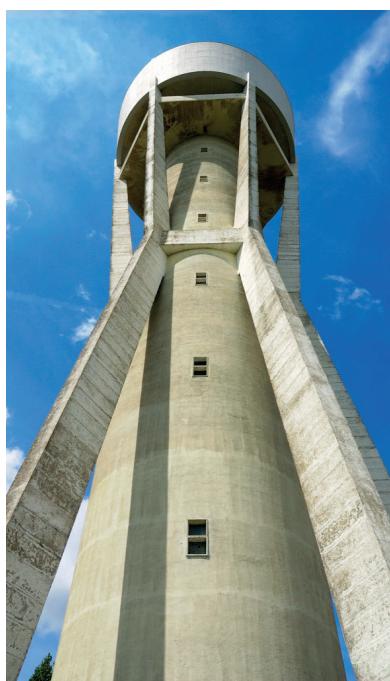
L'eau captée ne peut être distribuée sans un minimum de traitement. Pour la rendre potable, elle doit être **filtrée, débarrassée de ses plus grosses particules et traitée** pour la désinfecter.

Sur les territoires gérés par RÉSEAU31, **les traitements sont adaptés à la ressource en eau concernée**. En fonction de son environnement, l'eau captée se charge de différents éléments, naturels ou non qui modifient sa composition. **De plus, les types de traitement doivent pouvoir s'adapter à une modification temporaire de la qualité de l'eau captée** comme par exemple l'augmentation de la turbidité (aspect trouble de l'eau chargée de matières en suspension).

RÉSEAU31 exploite 20 stations de traitement, de l'unité la plus simple à l'usine de production de Vieille-Toulouse.

LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE DE L'EAU POTABLE

L'eau traitée est ensuite transportée vers des réservoirs. Ils peuvent être de plusieurs types : enterré, semi-enterré ou aérien. Les réservoirs permettent de garantir la disponibilité de l'eau à tout moment pour assurer une distribution continue, sans à-coup. **RÉSEAU31 exploite 259 réservoirs de capacités très variables [de quelques mètres cubes à 4000 m³].**



EN SAVOIR PLUS

Pour aller plus loin sur les différents modes de traitement de l'eau, consultez le site SERVICES EAU FRANCE : www.services.eaufrance.fr/gestion/services/eau-potable/le-traitement



LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

L'eau est ensuite distribuée à l'ensemble des usagers jusqu'en limite de chaque propriété de nos 77 000 abonnés.

En 2019, il restait à l'échelle de l'ensemble des collectivités adhérentes, 59 tarifs différents pour l'eau potable.

L'USAGER AU CŒUR DE NOS ACTIONS

- Un nouveau règlement du service de l'eau potable a été établi en 2019. Au-delà de la prise en compte des évolutions réglementaires, ce document recense les droits et devoirs mutuels des usagers et de RÉSEAU31. Accessible sur notre site internet, il peut également être transmis sur simple demande auprès de nos sites de proximité,
- Nouveaux branchements : délai de réalisation du branchement d'un mois (dossier complet et accord explicite du demandeur),
- Des services répartis sur l'ensemble du territoire : ils peuvent être consultés pour toute demande technique ou financière,
- Interventions 7j/7 24h /24 pour les urgences,
- En cas de restriction de consommation, de l'eau en bouteille est systématiquement distribuée.

DU CAPTAGE À LA DISTRIBUTION DE L'EAU : POURQUOI ET COMMENT TRAITER L'EAU

L'eau captée dans le milieu naturel ne peut généralement pas être distribuée sans traitement. Deux types de traitement sont appliqués sur les 164 unités de distributions gérées par RÉSEAU31 :

- La chloration
- La désinfection par UV (parfois associée à une chloration complémentaire)

LA PURIFICATION PAR LE CHLORE

Du sel de table à l'eau de javel, le chlore est présent en abondance dans notre quotidien. La chloration consiste à introduire un produit chloré dans l'eau afin de détruire les bactéries, les germes vivants et les matières organiques. Le caractère rémanent de l'effet du chlore permettra d'assurer cette sécurité microbiologique jusqu'au robinet de l'abonné.



POURQUOI L'EAU DU ROBINET A PARFOIS UN GOÛT ?

Les abonnés peuvent parfois ressentir un « goût de javel » dans leur eau du robinet. Cela est dû au chlore qui se lie aux matières organiques pour les éliminer. De cette réaction naissent ce que l'on nomme les sous-produits de la chloration qui participent à ce goût que l'on peut retrouver de temps à autre. Pour éviter ce désagrément, il suffit d'un geste simple : remplir une carafe d'eau et la placer au réfrigérateur. Au bout d'une heure, le goût aura été éliminé !

La purification par UV consiste à envoyer des ondes lumineuses invisibles, pour casser la chaîne de reproduction des micro-organismes présents dans l'eau. Or, un micro-organisme qui ne peut plus se reproduire ne peut plus se répandre dans l'organisme hôte, et donc devient facilement attaquant et inoffensif.

Si la désinfection de l'eau par UV ne nécessite aucun produit chimique, si elle est utilisée depuis des décennies et qu'elle permet de débarrasser l'eau des principaux virus et micro-organismes, elle présente cependant certaines limites :

- La purification de l'eau par ultra-violets s'attaque à tous les organismes disposant d'un code génétique. Si l'eau est polluée par de la poussière ou du sable, des composants chimiques, des métaux lourds les UV n'auront aucun effet,
- Il faut de l'eau assez propre, ou préfiltrer l'eau pour éviter qu'elle ne soit trop sale (des particules en suspension peuvent agir comme un filtre entre les UV et les micro-organismes ciblés).



LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE : UN ENJEU QUOTIDIEN POUR RÉSEAU31



Carbonne - Travaux de création du réseau de transfert depuis l'ancienne vers la nouvelle station d'épuration



Gouaux de Luchon - Travaux de renforcement du réseau d'eau potable

COMMENT S'ORGANISENT LES CONTRÔLES, QUI LES RÉALISE ?

Article L.1321-1 du code de la santé publique : «Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine [...] est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation.»

Pour répondre à ces impératifs, l'Agence Régionale de Santé, réalise des contrôles, dits réglementaires, sur toutes les unités de distribution, de manière impromptue, à une fréquence établie en fonction du débit et de la population mais également en fonction des résultats ou anomalies rencontrées lors des années précédentes.

Toujours dans l'objectif d'assurer le contrôle le plus fin possible de la qualité de l'eau distribuée, RÉSEAU31 réalise également ses propres contrôles. S'ils sont quotidiens sur les usines d'eau potable, ils sont programmés sur les réseaux à des fréquences fonctionnant également des résultats des années antérieures ou de la connaissance de points particuliers.

Pour réaliser ses contrôles, l'Agence Régionale de Santé fait appel au Laboratoire Départemental de l'Eau.

RÉSEAU31 réalise ses auto-contrôles avec ses propres moyens (agents et laboratoires) ou avec l'appui du Laboratoire Départemental de l'Eau et l'Institution de la Montagne Noire.

QUELS SONT LES PARAMÈTRES CONTRÔLÉS ?

Les contrôles portent sur les paramètres physico-chimiques et bactériologiques suivants :

PH : POTENTIEL D'HYDROGÈNE

Le pH mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Le pH de l'eau naturelle est lié à la nature et au type de sol. Le pH n'a pas d'effet direct sur la santé mais peut présenter certains inconvénients :

- une eau acide et agressive ($0 < \text{pH} < 7$) corrode les parties métalliques des canalisations de distribution d'eau. Le risque sanitaire est la présence de trace de métaux dans l'eau (exemple : plomb-saturnisme)
- une eau basique ou alcaline ($7 < \text{pH} < 14$) diminue l'efficacité de la désinfection au chlore. Un $\text{pH} > 9$ peut provoquer une irritation de la peau.

CONDUCTIVITÉ

La conductivité reflète la concentration de l'ensemble des minéraux dissous dans l'eau. La conductivité en tant que telle n'a pas d'effet sur la santé.

Une eau faiblement minéralisée [conductivité $< 200 \mu\text{S/cm}$] peut être corrosive pour les canalisations d'eau, elle peut entraîner la dissolution des métaux toxiques.

Une eau très fortement minéralisée [conductivité $> 1100 \mu\text{S/cm}$] peut être à l'origine de dépôts (entartrage des canalisations) mais n'a pas de conséquences sur la santé. Cette eau peut avoir un goût salé.

TURBIDITÉ

La turbidité a pour origine la présence de matières en suspension (argiles, limons, particules organiques colloïdales...) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

La turbidité peut aussi trouver son origine dans les réseaux du fait de dépôts dans les canalisations, de phénomènes de corrosion ou de perturbation dans le traitement de l'eau.

La pluviométrie joue souvent un rôle important vis-à-vis de ce paramètre dans les eaux superficielles ou souterraines notamment en lien avec des ruissellements.

La présence de turbidité peut générer une prolifération des bactéries. En effet, le risque microbiologique est aggravé par la présence de matières organiques qui neutralisent le désinfectant (chlore) favorisant la survie des germes et leur prolifération ultérieure dans les réservoirs et le réseau de distribution.

CHLORE LIBRE ET CHLORE TOTAL

Le chlore est l'un des réactifs les plus utilisés pour la désinfection de l'eau. Doté d'un pouvoir oxydant très important, il est de plus rémanent. L'efficacité du traitement de désinfection au chlore est à la fois liée à la concentration en désinfectant et au temps de contact avec l'eau. Elle est aussi dépendante du pH et de la température de l'eau. Le pouvoir de désinfection du chlore dans l'eau est élevé vis-à-vis des bactéries. Il n'est pas décrit d'effets nocifs chez l'homme pour les doses de chlore présentes dans l'eau de distribution.

ALUMINIUM

La mesure du paramètre aluminium est réalisée uniquement sur l'eau distribuée qui a subi un traitement nécessitant l'utilisation de réactif permettant l'étape de coagulation-flocculation-décantation (usines de traitement telles que celles de Vieille-Toulouse, de Villemur, de Salies-du-Salat, d'Aspet, d'Estadens, de Saint-Caprais et sur les réseaux desservis par une usine tels que Plaisance-du-Touch, secteur de la Montagne Noire, secteur SICOVAL...).

La présence d'aluminium en grande quantité ($>200\mu\text{g/l}$) peut signifier une traînée défaillante relarguant de l'aluminium, la crevaison de filtre à sable ne retenant plus le résiduel d'aluminium ou toute autre anomalie dans le processus de traitement. Les sels d'aluminium contenus dans l'eau sont véhiculés par le sang et ne sont normalement pas stockés dans l'organisme. En faible concentration, il n'induit pas d'effet nocif pour un individu sain.

PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de la contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux-mêmes, montrent que les micro-organismes peuvent s'introduire dans le réseau d'eau potable. Leur présence dans l'eau révèle un manque de fiabilité des équipements (défauts des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages...).

Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux (comme des gastro-entérites par exemple) d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives :

BACTÉRIES COLIFORMES OU COLIFORMES TOTAUX

Les bactéries coliformes sont présentes à la fois dans les matières fécales et dans les milieux naturels (sols, végétation, eaux naturelles). Ce ne sont donc pas des bactéries d'origine strictement fécale.

La présence d'un petit nombre de coliformes totaux n'a qu'une signification réduite sur le plan sanitaire sur les eaux souterraines non traitées.

La présence de coliformes totaux sur des eaux distribuées désinfectées met en évidence une défaillance dans le traitement. Lorsque les coliformes totaux sont détectés dans les eaux de distribution, une recherche d'*Escherichia Coli* et d'entérocoque est engagée. Certaines espèces de coliformes pathogènes véhiculées par l'eau sont sans réel impact sanitaire excepté pour les *Escherichia Coli*.

ESCHERICHIA COLI OU E. COLI

L'apparition de cette bactérie dans l'eau indique la présence éventuelle de micro-organismes pathogènes. C'est la principale bactérie du groupes des coliformes fécaux.

L'E. Coli est la principale bactérie coliforme spécifiquement d'origine fécale. Cette bactérie ne se retrouve que très exceptionnellement dans les sols et les eaux qui n'ont pas été l'objet d'une pollution fécale.

La présence d'E. Coli indique donc que l'eau dans laquelle elle est mise en évidence a été souillée par des matières fécales.

Certaines souches d'E. Coli peuvent être pathogènes pour les personnes immunodéficientes (troubles intestinaux ressemblant à une gastro-entérite).

ENTÉROCOQUES

Le groupe des entérocoques rassemble les bactéries d'origine intestinale (streptocoques fécaux). Ce groupe n'est généralement pas considéré comme pathogène mais peut provoquer des infections localisées.

Leur recherche est associée à celle des coliformes fécaux (E. Coli) car ils constituent un bon indicateur de contamination fécale. Leur recherche est faite pour juger de l'efficacité d'un traitement de désinfection.

Leur forte résistance dans les eaux met en évidence une pollution ancienne.

En complément de ces analyses, RÉSEAU31 réalise, grâce à ses agents et son laboratoire, d'autres types d'analyses pour des campagnes ou des besoins spécifiques (nitrate, COT, dureté...).

ANNÉE	ANALYSES BACTÉRIologiques			ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES		
	TOTAL	NB CONFORMES	INDICE	TOTAL	NB CONFORMES	INDICE
2018	2678	2500	93,3%	2678	2650	99,0%
2019	2700	2509	92,9%	2700	2677	99,1%

Prendre en compte également les restrictions de consommation.



EN SAVOIR PLUS

Les contrôles réglementaires sont réalisés par l'Agence Régionale de Santé. Ses résultats sont consultables en ligne : solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau en mairie ou sur le site de RÉSEAU31.

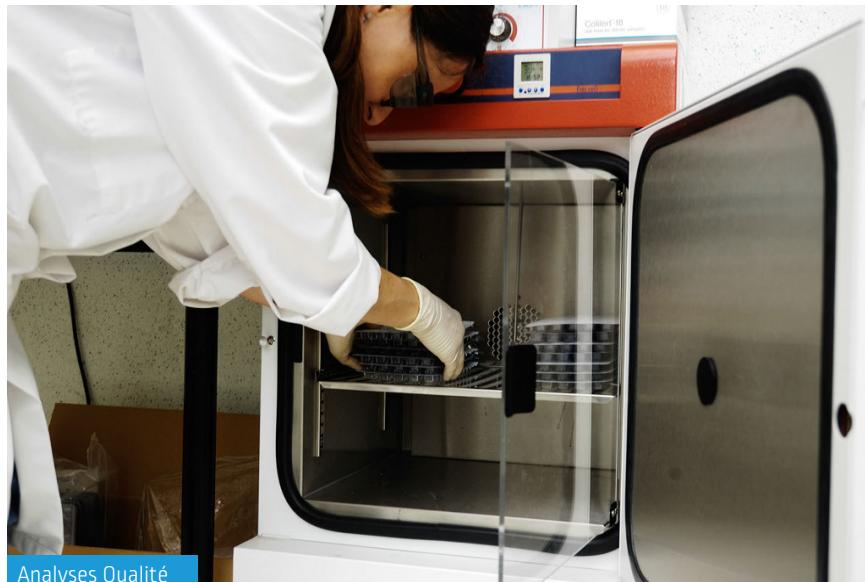


UN POINT PARTICULIER SUR LES CHLORURES DE VINYLE MONOMÈRE [CVM]

Le chlorure de vinyle monomère [CVM] dans l'eau peut être issu d'une contamination de la ressource. Mais dans la majorité des cas, sa présence dans l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la migration de la molécule dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC.

En effet, la fabrication du PVC repose sur la polymérisation de CVM. A partir de 1980, l'introduction d'une nouvelle étape, le stripping, dans le processus de fabrication, a permis de diminuer considérablement la présence de CVM résiduel dans les canalisations en PVC. Une canalisation fabriquée après 1980 renferme moins de 1 mg de CVM par kg de PVC alors qu'une canalisation fabriquée entre 1970 et 1980 peut en renfermer jusqu'à 2000 fois plus. Il est donc primordial d'identifier les canalisations à risque au sein des réseaux de distribution d'eau. La limite de qualité du chlorure de vinyle dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/l au robinet du consommateur.

En 2019, 68 analyses de détection des CVM ont été réalisées, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, toutes étaient conformes.



EN SAVOIR PLUS

En cas de **restrictions de consommation**, RÉSEAU31 informe **les maires et les usagers** et procède à une **distribution d'eau en bouteilles** pendant toute la durée de la restriction. La restriction concerne la consommation humaine, l'eau peut encore servir aux autres usages (toilette...).



LES INTERVENTIONS DE RÉSEAU31

RÉSEAU31 gère des réseaux de distribution d'eau potable sur lesquels des dispositifs de lutte contre l'incendie des communes sont implantés. Ceux-ci sont placés sous la responsabilité des maires, en leur qualité d'autorité de police et les dépenses qui s'y rattachent incombent aux communes.

Toutefois, de par ses statuts, RÉSEAU31, « peut intervenir, sur demande expresse du maire, pour le compte des adhérents qui lui ont transféré au moins une compétence du domaine eau potable, afin de réaliser l'installation et l'entretien, sans préjudice des pouvoirs de police du maire concerné, des dispositifs de lutte contre l'incendie situés sur le réseau d'eau [...] Une convention relative aux conditions administratives et techniques d'intervention sera conclue avec l'adhérent ». Dans un souci d'efficacité, des communes ont donc souhaité que RÉSEAU31 procède à l'entretien de leurs dispositifs de lutte contre l'incendie, ainsi qu'à l'aménagement des futurs autres dispositifs.

Sur la base de ces conventions, RÉSEAU31 réalise des travaux d'installation, d'entretien et de contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie. Ces prestations sont réalisées en lien étroit avec le SDIS de Haute-Garonne. En 2019, ce sont ainsi 21 communes qui ont confié ces prestations à RÉSEAU31.

COMMISSION TERRITORIALE	COMMUNES
CT 01 Vallée de la Save et Coteaux de Cadours	Grenade
CT09 Sud Lauragais	Revel Rieumajou Renneville
CT12 Val de Garonne	Marquefave Saint Michel
CT14 Saint Gaudinois	Arbas Ausseing Labarthe Rivière Aspet Saleich
CT15 Région de St Béat Luchonnais	Artigue Billière Bourg d'Oueil Gouaux-de-Luchon Marignac Coubous Fronsac St Béat Lez St Paul d'Oueil Garin
CT09 Sud Lauragais	Revel Rieumajou Renneville (sur le territoire de l'ex-SIEMN31)
CT15 Région de St Béat Luchonnais	Artigue Billière Bourg d'Oueil Gouaux-de-Luchon Marignac

TRAITEMENT À LA PARCELLE OU COLLECTE DES EAUX USÉES

Après utilisation par les usagers, les eaux usées sont soit traitées sur la parcelle, on parle alors d'installation d'**assainissement non collectif** (ANC), soit rejetées dans un réseau spécifique appelé collecteur d'eaux usées, on parle alors d'**assainissement collectif**.

Pour chaque commune, une carte identifie les **zones d'assainissement collectif** et les **zones d'assainissement non collectif** (carte de zonage d'assainissement). Ces cartes sont établies techniquement et validées dans le cadre d'une enquête publique

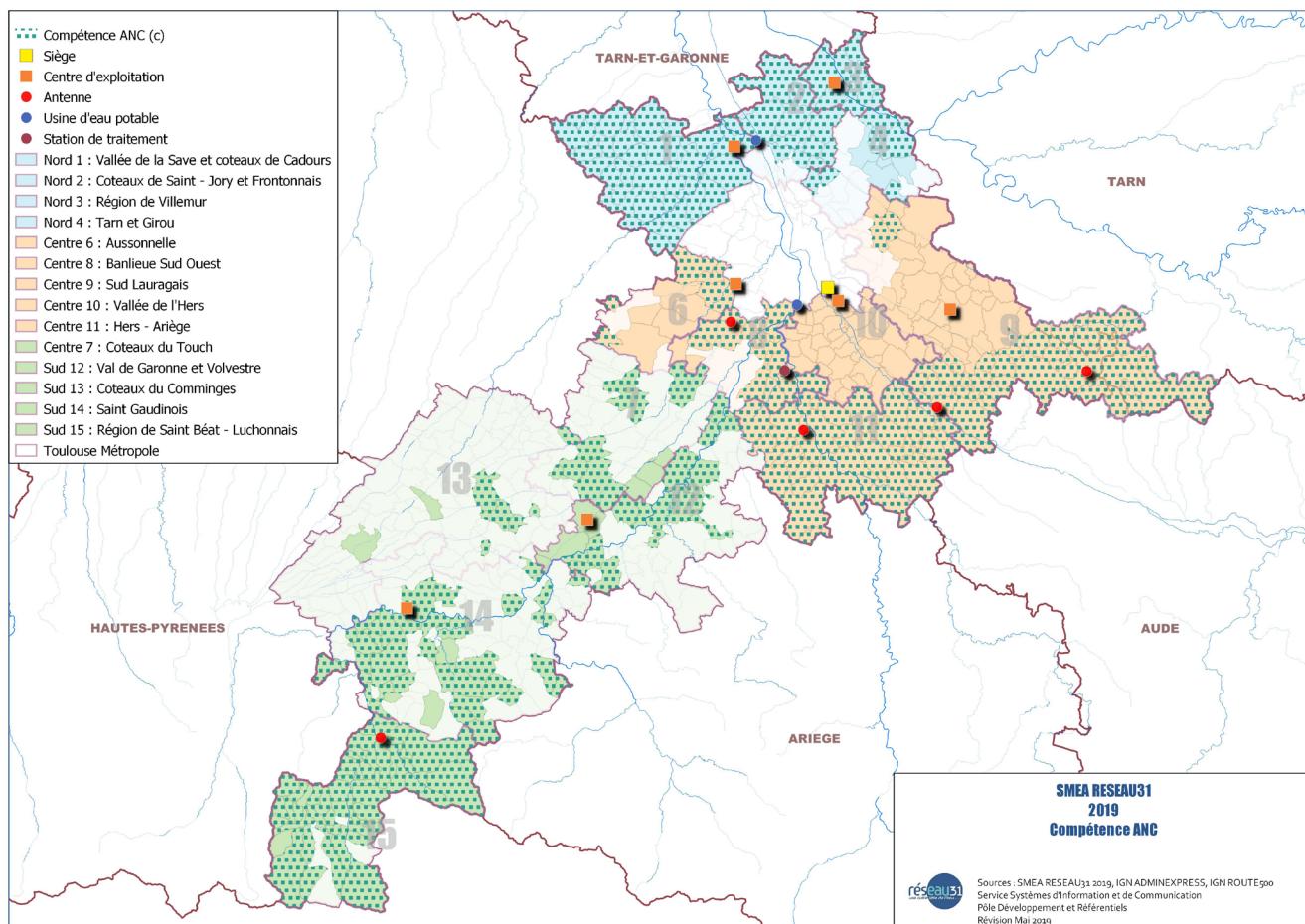
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (OU ASSAINISSEMENT AUTONOME)

RÉSEAU31 gère plus de 40 000 installations d'assainissement non collectif.

RÉSEAU31 se concentre sur plusieurs missions :

- Le contrôle de conception des installations
- Le contrôle de bonne exécution des projets
- Le contrôle de bon fonctionnement des installations

Note : les données présentées par la suite concernent les contrôles réalisés et ne sont donc pas totalement le reflet de l'état du parc d'installations d'assainissement non collectif puisque pour une même installation il peut y avoir 1 ou 2 contrôle(s) non conforme(s) puis un contrôle conforme. Ces données sont cependant des bons indicateurs de l'état général du parc.



CONTRÔLES DE CONCEPTION

D'un point de vue général, les projets de création ou de réhabilitation d'un ANC qui nous sont présentés sont majoritairement réglementaires donc conformes.

ANNÉE	TOTAL PROJETS CONTRÔLÉS	PROJETS CONFORMES	INDICE
2018	1045	985	94%
2019	1136	1079	95%

CONTRÔLES DE BONNE EXÉCUTION

D'un point de vue général, les projets de création ou de réhabilitation d'un ANC qui nous sont présentés sont majoritairement réglementaires donc conformes.

ANNÉE	TOTAL PROJETS CONTRÔLÉS	PROJETS CONFORMES	INDICE
2018	866	661	76%
2019	1055	670	64%

CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT

ANNÉE	CONFORMES		NON CONFORMES	PAS D'INSTALLATION	TAUX CONFORMITÉ
	PAS DE DÉFAUTS	DÉFAUTS			
2018	140	183	1065	140	21%
2019	147	178	945	104	18%

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

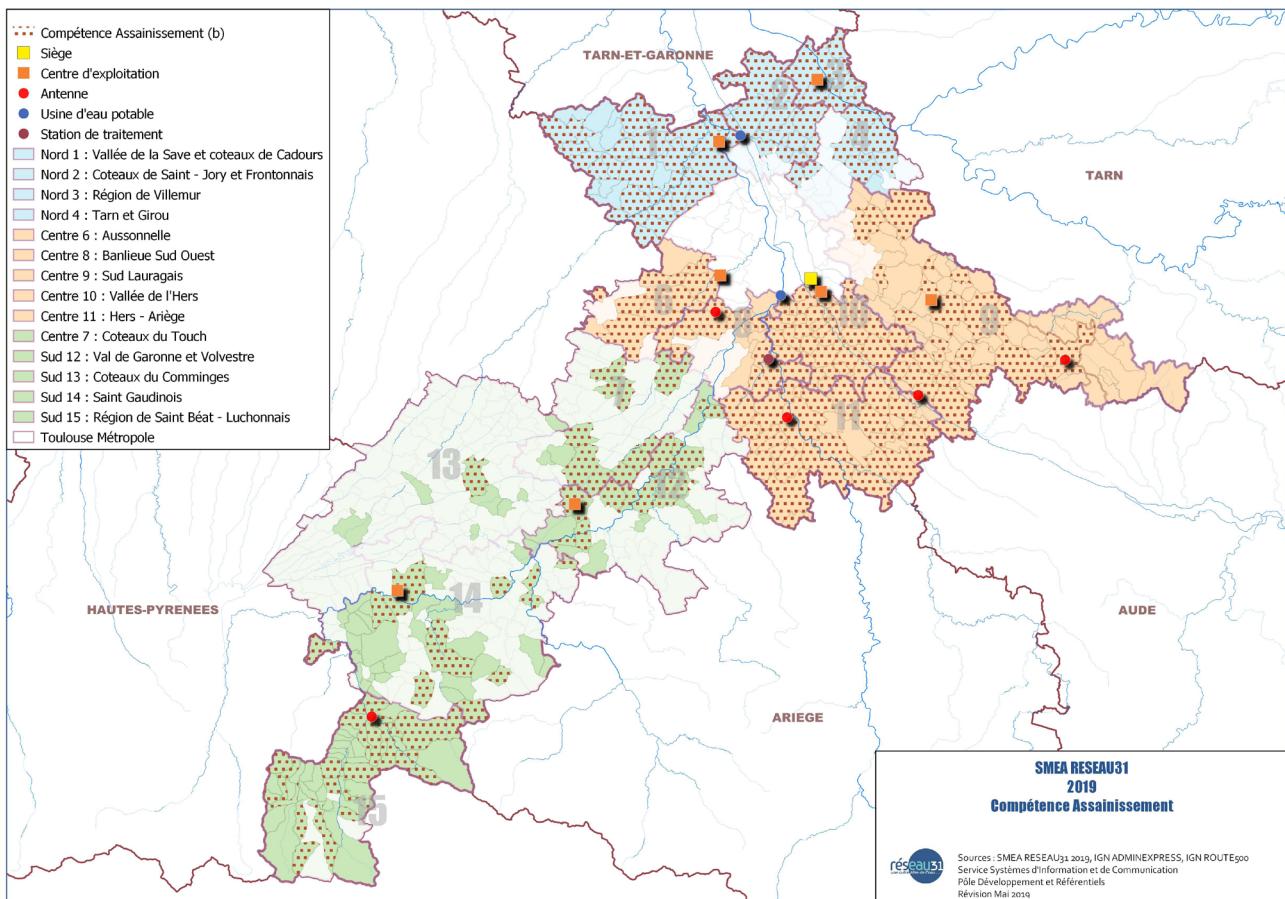
RÉSEAU31 collecte les eaux usées de 70 000 abonnés.

En 2019, il restait à l'échelle de l'ensemble des collectivités adhérentes 66 tarifs pour l'assainissement collectif.

LES NOUVEAUX BRANCHEMENTS

En 2019, RÉSEAU31 a instruit 710 demandes de branchement au réseau d'assainissement collectif [711 en 2018] pour des constructions neuves et 41 branchements suite à des extensions de réseau [158 en 2018].

Ces raccordements sont majoritairement conformes à 87 % [90% en 2018].



LE CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS DES PROFESSIONNELS

Dans l'objectif de s'assurer que les raccordements aux réseaux d'assainissement sont conformes, RÉSEAU31 réalise les contrôles des usagers professionnels raccordés au réseau d'assainissement. La qualité des rejets liée aux activités professionnelles représente un enjeu important pour le bon fonctionnement de nos systèmes d'assainissement.

Les objectifs principaux sont de :

- réduire les pollutions à la source
- prévenir les pollutions accidentelles
- délivrer les autorisations de déversement
- suivre et analyser les pollutions d'origine non domestiques (y compris pollutions accidentelles et recherche de micropolluants)
- mettre en œuvre des opérations d'animation pour l'amélioration des rejets des PME (suivi des dossiers, communication auprès des PME, amélioration des pratiques)

Ces actions visent à :

- optimiser la collecte et le transport des eaux usées et en améliorer le traitement vers les stations d'épuration
- sensibiliser les usagers à une gestion raisonnée de l'eau
- prévenir les risques de dégradation du milieu naturel

47 contrôles ont été réalisés en 2019 dans des entreprises ayant des rejets assimilés domestiques ou non domestiques, dont 1 autorisation de déversement au réseau d'assainissement collectif pour des rejets non domestiques.



32 Villaudric - Travaux d'extension de réseaux d'assainissement



Revel - Travaux de reprise des réseaux dans le centre-ville

COMMUNE	NOMBRE DE CONTRÔLES
Auterive	1
Boutx	1
Labarthe-la-rivière	1
Le Fousseret	3
Mazères-sur-Salat	1
Plaisance-du-Touch	1
Revel	28
Saint-Élix-le-Château	1
Salies-du-Salat	1
Valentine	6
Villefranche-de-Lauragais	1
Villemur-sur-Tarn	1

En 2019, le travail s'est concentré principalement sur la **commune de Revel**, avec la création ou le renouvellement d'autorisations et de conventions.

Un travail de pré-diagnostic sur 61 communes a également été engagé.

Enfin, le règlement d'assainissement collectif a été précisé pour la partie spécifique aux rejets non domestiques.

INTERVENTIONS SUR LES RÉSEAUX

Une équipe de 20 agents intervient sur l'ensemble du territoire de RÉSEAU31 pour nettoyer les réseaux d'assainissement, les postes de relèvement et les stations d'opération.

Ces équipes interviennent à la fois pour résoudre des incidents (réseaux ou branchements bouchés) mais également en maintenance préventive, pour réaliser des inspections télévisées des réseaux, des nettoyages de postes et de stations d'épuration en lien étroits avec les centres d'exploitation.

UNE BAISSE DU NOMBRE DE DÉBOUCHAGES CORRÉLÉE AUX ACTIONS PRÉVENTIVES

Si les chiffres restent à confirmer sur une durée plus longue, l'année 2019 a été marquée par une forte augmentation des opérations préventives notamment illustrée par les nettoyages de postes et une inflexion du nombre de débouchages « d'urgence ».

ANNÉE	DÉBOUCHAGE BRANCHEMENT	DÉBOUCHAGE RÉSEAU	NETTOYAGE DE POSTES
2017	96	179	37
2018	563	609	572
2019	527	433	723

LES ACTIONS PRÉVENTIVES

Les interventions pour des curages programmés et des inspections caméra de réseaux ont connu une forte augmentation en 2019 :

- 26,74 kms en 2018,
- 42,72 kms en 2019.

Ces activités sont en plein développement, avec la modernisation des moyens d'intervention qui est intervenue depuis 2017, ce sont aujourd'hui **7 camions hydrocureurs de grosse capacité** qui sont opérationnels et deux véhicules pour les inspections télévisées.

En complément, 107 chantiers d'inspection de conformité à la fumée ont été menée au cours de l'année 2019.

LES STATIONS D'ÉPURATION

En transfert de compétence, RÉSEAU 31 gère 118 stations d'épuration de types et de capacité très différentes, pour une capacité totale de plus de 300 000 Equivalents Habitants.

FILIÈRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE STATION PAR FILIÈRE	CAPACITÉ TOTALE (EN EH ÉQUIVALENT HABITANT)
Biodisque	7	3200
Biodisque avec zone de rejet végétalisé	1	400
Biodisque et filtre à sable	1	600
Boue activée	19	36668
Boue activée avec traitement azote et phosphore	26	223 780
Boue activée avec traitement azote et phosphore et zone de rejet végétalisée	2	4300
Filtre à sable	11	2675
Lagunage	2	500
Lit bactérien	15	9750
Lit planté de roseaux	25	10970
Lit planté de roseaux avec zone de rejet végétalisée	4	950
Réacteur séquentiel discontinu	1	1000
Biofiltre	1	1600
Décanteur digesteur	1	700
Bioréacteur à membranes avec traitement azote et phosphore	1	4500
Combi pur + filtre apatite + zone de rejet végétalisée	1	1500

L'INVESTISSEMENT, ACTEUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

PROGRAMMER, ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RÉSEAU31 intervient en support auprès des communes dans le cadre de l'élaboration de leurs documents de planification d'urbanisme, afin d'anticiper les besoins liés à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. A ce titre, les agents de RÉSEAU31 participent régulièrement à des réunions en mairie liées aux procédures d'établissement ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme, ainsi qu'aux réunions des personnes publiques associées.

Dans ce cadre, en 2019, ont été approuvés après enquête publique :

7 zonages d'assainissement des eaux usées pour les communes de Saint-Cézert, Bouloc, Villeneuve-les-Bouloc, Fonsorbes, Maurens, Saint-Pierre de Lages et Beaumont-sur-Lèze,
2 zonages des eaux pluviales pour les communes de Fonsorbes et Beaumont-sur-Lèze.

Par ailleurs, **8 conventions de contribution technique et financière** [partenariats entre les communes et RÉSEAU31] ont été approuvées ce qui permet de fait le démarrage des études des schémas directeurs d'assainissement associés.

2 opérations de schéma directeur d'eau potable ont également été poursuivies.

28 autres opérations précédemment initiées ont été poursuivies en 2019.

Au total, RÉSEAU31 est intervenu sur 40 opérations de schéma directeur d'assainissement des eaux usées en 2019, et 5 en eaux pluviales.

LES ÉTUDES À PORTÉE STRATÉGIQUE

L'année 2019 se caractérise également par la poursuite des études stratégiques impulsées en 2016 en matière de programmation des investissements de RÉSEAU31 à court, moyen et long terme.

Pour l'ensemble du territoire d'intervention de RÉSEAU31 en assainissement des eaux usées et en eau potable, des schémas territoriaux simplifiés avaient été initiés. Ils constituent une étape indispensable à la mise en place des Plans Pluriannuels des Investissements pour la période 2020-2026.

Ces schémas ont également pour vocation d'appréhender les solutions globales en matière d'assainissement et d'eau potable sur des horizons à moyen ou long terme.

Ces études ambitieuses représentent un volume financier d'environ 430 000 € HT.

Elles ont par ailleurs permis de recenser les différents documents existants sur les territoires de chacun des adhérents, et de mieux comprendre les fonctionnements et les besoins autour des installations. Elles ont également intégré les contraintes environnementales (biodiversité, zones inondables...), réglementaires et les perspectives d'urbanisme des communes.

Ces études ont permis de recenser les nombreuses opérations prévues dans les années futures :

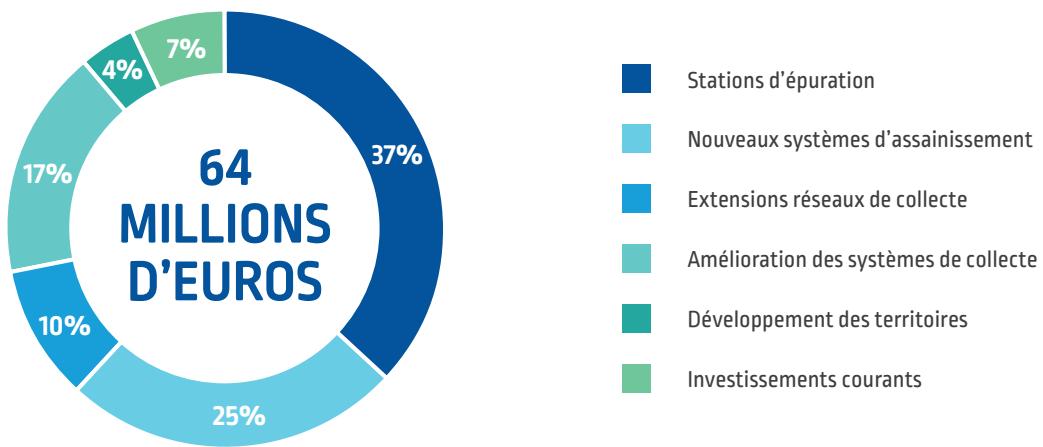
	NOMBRE D'OPÉRATIONS RECENSÉES	VOLUMES FINANCIERS ASSOCIÉS (M€HT)
Eaux usées	850	173,4
Eau potable	330	87,4

Le projet de définition du Plan Pluriannuel des Investissements s'est conclu au cours de l'année 2019 pour l'assainissement des eaux usées, avec la détermination des opérations pour chacune des années de la période 2020-2026.

Avec 64 millions d'euros d'investissements sur la période 2020–2026, RÉSEAU31 sera un acteur majeur pour un développement durable de nos territoires.

Le programme des interventions est structuré autour de cinq orientations principales :

- Protéger les masses d'eau et les écosystèmes
- Répondre aux enjeux de salubrité publique
- Sécuriser et fiabiliser la collecte des eaux usées
- Optimiser le fonctionnement des installations existantes
- Accompagner les collectivités dans leur développement



Un travail analogue sera mené au cours de l'année 2020, afin de définir le Plan Pluriannuel des Investissements en eau potable pour la période 2021–2026.

RÉSEAU31 a par ailleurs impulsé des études stratégiques en eau potable portant sur la sécurisation à moyen et long terme des infrastructures en matière de transport et stockage. Ces études conduiront à la définition des aménagements nécessaires pour répondre au développement des territoires, tels que la création de nouveaux réservoirs, des renforcements de conduites d'adduction ou la création d'interconnexions entre systèmes d'adduction.

Les conclusions de ces études sont attendues pour la fin de l'année 2020.

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2019

Les principales réalisations achevées de l'année 2019 sont les suivantes :

- La station d'épuration de Carbonne (6 000 EH) et son réseau de transfert associé
- La station d'épuration de Montastruc-la-Conseillère (5 300 EH)
- Le réseau de transfert du Défi Aussonnelle (3 postes de refoulement – 10 200 ml de refoulement),
- La création d'un réseau de collecte sur la commune de Fronsac (700 ml de gravitaire – 27 branchements),
- La réhabilitation du réservoir des Hébraïls sur la commune de Castelnau-d'Estrefonds (500 m³),
- Le renouvellement des réseaux d'eau potable route du Vaux à Caraman (4 700 ml),
- La réhabilitation de la chaussée de Saint-Martory

RÉSEAU31 a également initié ou poursuivi de nombreux travaux sur l'année 2019 :

- 2 stations d'épuration
- 7 extensions de réseau d'assainissement des eaux usées
- 1 opération sur production d'eau potable
- 5 opérations sur réservoirs d'eau potable
- 18 opérations sur réseaux d'eau potable

Ces travaux se poursuivront sur l'année 2020. Parmi eux, on notera la réalisation d'investissements conséquents :

- La station d'épuration de Launac (1 600 EH)
- La rénovation du réservoir d'eau potable du Grès
- La construction d'un réservoir d'eau potable à Villemur sur Tarn (800 m³)
- La création d'un réseau de collecte des eaux usées et le renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Villaudric [route de Sayrac – Tranche 2]



LES PROJETS EN PHASE D'ÉTUDE OU DE CONCEPTION EN 2019

Le service Ingénierie et Prospectives a initié ou poursuivi des études de conception pour :

- 12 stations d'épuration
- 4 nouveaux systèmes d'assainissement des eaux usées
- 24 opérations de réseau d'assainissement des eaux usées
- 5 opérations sur production d'eau potable
- 10 opérations sur réservoirs d'eau potable
- 14 opérations de réseau d'eau potable
- 7 opérations en eaux pluviales
- 10 opérations en eau brute

Des études de faisabilité ont également été réalisées, portant sur :

- 2 stations d'épuration
- 6 opérations de réseau d'assainissement des eaux usées
- 2 opérations sur réservoirs d'eau potable
- 9 opérations de réseau d'eau potable
- 1 opération en eau brute

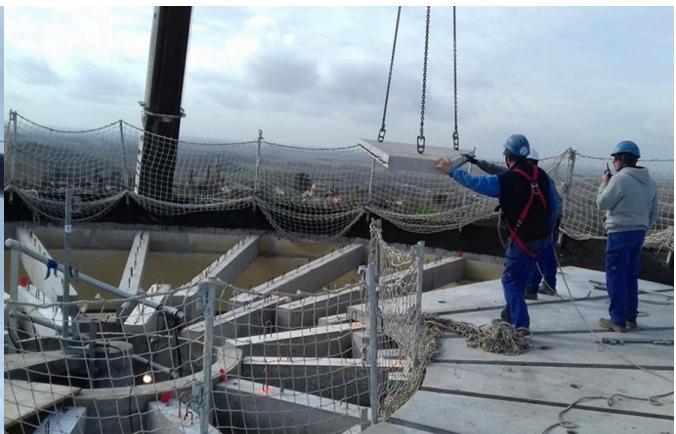
Ces opérations se poursuivront sur l'année 2020. Parmi ces prochaines réalisations, on notera quelques opérations d'envergure :

- L'extension de la station d'épuration de Plaisance-du-Touch (30 000 EH)
- L'extension de la station d'épuration de Gardouch (1 700 EH)
- La construction d'une station d'épuration à Salies-du-Salat (2 800 EH)
- La création d'un système d'assainissement des eaux usées pour les communes de Saint-Julien-sur-Garonne et Lavelanet-de-Comminges (1 150 EH)
- La création de réservoirs et de réseaux d'adduction sur le SICOVAL et le SIEMN
- L'extension de l'usine d'eau potable de Saint-Caprais [Prestations Intégrées]
- Le projet Garonne-Salat-Arize [en collaboration avec le SMDEA09]
- La réalimentation de l'Aussonnelle





Le Grès - Travaux de réhabilitation du réservoir



Défi Aussonnelle - Postes de refoulement de La Salvetat Saint-Gilles et de Thière



Montastruc-la-Conseillère - Station d'épuration

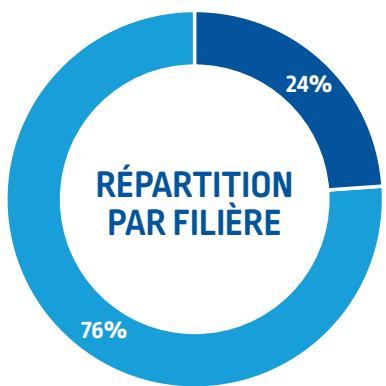
UNE MOBILISATION QUOTIDIENNE DES AGENTS RÉSEAU31

Toutes ces actions et missions réalisées en 2019 n'auraient pas été possibles sans la **mobilisation quotidienne des 360 agents de RÉSEAU31**.

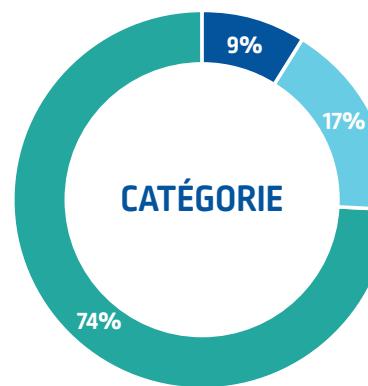
La plupart de nos interventions sont réalisées en s'appuyant sur les **compétences de nos agents**. Ce sont ainsi près de **50 métiers qui sont présents au sein de la collectivité** et que nous nous employons à maintenir au travers d'**un programme de formation ambitieux**.

Notre fonctionnement s'articule d'une part, autour d'**équipes présentes sur les territoires**, afin de répondre le plus efficacement possible aux interventions quotidiennes et aux sollicitations des collectivités adhérentes et d'autre part sur des **services transversaux qui apportent leur appui à l'échelle de l'ensemble du territoire**.

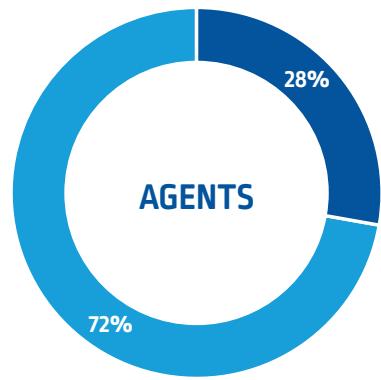
Ce mode de fonctionnement permet d'optimiser les moyens techniques de la collectivité.



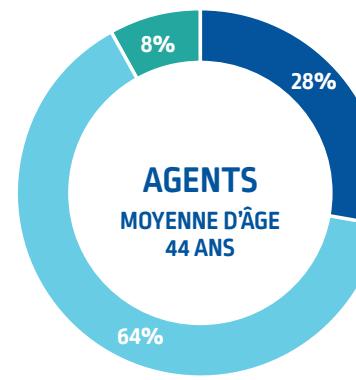
■ Administrative ■ Technique



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C



■ Féminin ■ Masculin



■ + de 50 ans ■ 30 à 50 ans ■ - de 30 ans



SIÈGE DE RÉSEAU31

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

3 RUE ANDRÉ VILLET - ZI MONTAUDRAN - 31400 TOULOUSE

Tél : 05 61 17 30 30 • Fax : 05 61 54 21 51 • www.reseau31.fr

  @reseau31_smea